



Mairie de Saint-Marsal

4, carrer del panader
66110 Saint-Marsal
Tel : 04.68.39.41.14

Marché de Travaux

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du Marché Ordinaire :

**SÉCURISATION ET MISE HORS D'AIR DE LA
MAISON « RICARD »**

66110 SAINT-MARSAL

Numéro de Marché :

Date et heure limite de remise des offres :

18 Octobre 2022 à 12 :00

AE-RICARD.docx

SOMMAIRE

Article 1 – Identification de l'acheteur	3
Comptable assignataire des paiements : Trésorerie de CÉRET	3
Article 2 – Consultation allotie	3
Article 3 – Délai de validité des offres	3
Article 4 – Identification et engagement du candidat.....	3
Article 5 – Répartitions des prestations entre membres du groupement	5
Article 6 – Type de prix	5
Article 7 – Modalités de variation du prix	5
Article 8 - Mois d'établissement des prix du marché	6
Article 9 - Contenu des prix.....	6
Article 10 – Prix (à compléter par le candidat).....	6
Article 11 – Sous-traitance	7
Article 12 – Durée du marché	7
Article 13 – Paiement	7
Article 14 – Avance	7
Article 15 – Signature du marché par le candidat individuel	8
Article 16 – Signature du marché en cas de groupement.....	8
Article 17 - Acceptation du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)	9
Article 19 - Date d'effet du marché	9

Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

Article 1 – Identification de l'acheteur

Autorité compétente pour signer le marché : Monsieur le Maire, Guy MÉTIVIER

Comptable assignataire des paiements : Trésorerie de CÉRET

Article 2 – Consultation allotie

Les prestations sont réparties en 2 lots, traités de façon séparée.

Les lots sont les suivants :

Lot n°1 : DÉMOLITIONS - GROS OEUVRE

Lot n°2 : MENUISERIES EXTÉRIEURES

La présente offre concerne le lot n°

Article 3 – Délai de validité des offres

L'offre ainsi présentée ne lie le candidat que si son acceptation est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 4 – Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cahier des clauses administratives générales – travaux (CCAG -Travaux) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et publié au JO du 1er avril 2021
- La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.)

et conformément à leurs clauses,

Candidature individuelle

- Le signataire s'engage sur la base de son offre et pour son propre compte;
- À produire, si l'offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 3 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- Sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies :

AE-RICARD.docx

Nom commercial et dénomination sociale :
Adresse établissement :
Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :
Adresse siège social (si différente) :
Téléphone :
Télécopie :
Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Le signataire engage la société :

.....
..... sur la base de son offre;

- À produire, si l'offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 3 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- Sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies :

Nom commercial et dénomination sociale :
Adresse établissement :
Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :
Adresse siège social (si différente) :
Téléphone :
Télécopie :
Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 []

Désigné dans le marché, sous le nom de " titulaire ".

Candidature en groupement

L'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de l'offre du groupement;

- À produire, si l'offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 3 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- Sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nature du groupement : conjoint ou solidaire

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et si l'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne

entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996].

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :
 Adresse établissement :
 Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :
 Adresse siège social (si différente) :
 Téléphone :
 Télécopie :
 Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :
 Adresse établissement :
 Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :
 Adresse siège social (si différente) :
 Téléphone :
 Télécopie :
 Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996

Désigné dans le marché, sous le nom de " titulaire ".

Article 5 – Répartitions des prestations entre membres du groupement

Obligatoire si le groupement est conjoint

Nom du membre	Description des prestations à exécuter	Montant HT

Article 6 – Type de prix

Les prestations sont traitées à prix global et forfaitaire.

Article 7 – Modalités de variation du prix

Les prix sont fermes et actualisables.

L'index I de la formule d'actualisation est l'index de référence propre à chaque lot - Base 2010 publié au Insee, à savoir :

Lot n°1 : GROS OEUVRE, CHARPENTE, COUVERTURE, V.R.D.	BT 07
Lot n°5 : MENUISERIES EXTÉRIEURES	BT 19b

Le prix actualisé est obtenu en appliquant au prix initial le coefficient Cn résultant de la formule suivante :

AE-RICARD.docx

$$C_n = I(d-3)/I_0$$

I (d-3) est la valeur de l'indice établie à une date antérieure de trois mois à la date de commencement d'exécution des prestations.

I₀ est la valeur de l'indice établie pour le mois d'établissement du prix.

L'actualisation est appliquée si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre le mois d'établissement du prix et la date de commencement d'exécution des prestations.

Le coefficient résultant du calcul de la formule d'actualisation est arrondi au millième supérieur.

Article 8 - Mois d'établissement des prix du marché

Les prix sont réputés établis aux conditions économiques du mois correspondant à la date à laquelle l'offre a été remise par le titulaire, conformément au CCAG.

Ce mois est appelé mois zéro (M0).

Article 9 - Contenu des prix

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Article 9.1 – Modalités d'établissement des prix

Les prix du marché sont hors T.V.A. et tiennent compte des éventuelles sujétions techniques précisées dans les documents techniques.

Article 10 – Prix (à compléter par le candidat)

Concernant le lot n°1 : DÉMOLITIONS – GROS OEUVRE :

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations est de :

- montant Hors Taxes euros (en chiffres)
- montant Hors Taxes euros (en lettres)
- TVA au taux de 20 %
- montant TTC euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

Concernant le lot n°2 : MENUISERIES EXTÉRIEURES :

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations est de :

- montant Hors Taxes euros (en chiffres)
- montant Hors Taxes euros (en lettres)
- TVA au taux de 20 %
- montant TTC euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

Article 11 – Sous-traitance

Les annexes n°..... à cet acte d'engagement indiquent, pour chaque sous-traitant payé directement, la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de lui faire exécuter, ainsi que les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque demande constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Ces demandes prennent effet à la notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Taux de TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
- montant maximum hors taxes euros (en chiffres)

Article 12 – Durée du marché

L'ensemble des prestations du marché devra être réalisé dans le délai global de 6 mois à compter de l'ordre de service général de commencer les travaux

Tous les ordres de services seront délivrés par le Maître de l'Ouvrage.

Article 13 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

(joindre le RIB correspondant)

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

Code IBAN :

Code BIC :

En cas de paiement sur plusieurs comptes, selon la situation, remplir l'annexe "Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres de groupement " ou l'annexe "Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations".

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en euros.

Article 14 – Avance

Conformément à l'article R2191-5 du code de la commande publique, le ou les candidats ci-avant désignés :

Pour le **Lot n°1 : DÉMOLITIONS - GROS OEUVRE.**

- refusent de percevoir la ou les éventuelles avances prévues

Pour le **Lot n°2 : MENUISERIES EXTÉRIEURES.**

- refusent de percevoir la ou les éventuelles avances prévues

Article 15 – Signature du marché par le candidat individuel

Fait en un seul original

Nom, prénom et qualité du signataire*	Lieu et date de signature	Signature

*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 16 – Signature du marché en cas de groupement

Fait en un seul original

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 du code de la commande publique) :

Nom commercial et dénomination sociale du mandataire :

.....

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est : conjoint ou solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement : *(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement : *(Cocher la case correspondante.)*

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous; (*Donner des précisions sur l'étendue du mandat.*)

.....

Nom, prénom et qualité du signataire*	Lieu et date de signature	Signature

*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 17 - Acceptation du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A.....

Le

Signature de l'autorité compétente en vertu de Délibération N° 2021-22 du 27 novembre 2021.

Article 19 - Date d'effet du marché

En cas d'envoi par le profil d'acheteur :

Date de mise à disposition sur le profil d'acheteur

Saisir ci-dessous la date de la première consultation par le titulaire et les références de l'accusé de réception

Consultation par le titulaire le

Références :

A défaut de consultation par le titulaire, la notification est réputée faite huit jours après la mise à disposition.

Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché (2)
- La partie des prestations évaluées à euros (en lettres)

- que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
- La partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
- Et devant être exécutées par en qualité de :
 - cotraitant
 - sous-traitant

A ,
le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.